

Projet de reprofilage du chenal Landroche à Baie-du-Febvre

Dossier : 6211-02-021

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 12 septembre au 27 octobre 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de reprofilage du chenal Landroche à Baie-du-Febvre par la Corporation de développement économique de Baie-du-Febvre et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* a pris fin le 27 octobre 2007. Conformément au mandat qui lui a été confié le 30 août 2007 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 12 septembre au 27 octobre 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La Corporation de développement économique de Baie-du-Febvre et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune proposent de draguer le chenal Landroche, localisé à Baie-du-Febvre en bordure du lac Saint-Pierre, dans la MRC de Nicolet-Yamaska. Le reprofilage du chenal, sur une longueur d'environ 2,5 km, permettrait de garantir un libre accès à ce lac tout au long de la période navigable et ce, tant pour les utilisateurs locaux, les pêcheurs commerciaux, les chercheurs que pour les touristes. Les sédiments accumulés dans le chenal représentent un volume total de 20 000 m³ de matériel à excaver pour revenir à la profondeur de 1,65 m sous le niveau minimum d'étiage moyen. La technique retenue consisterait en un dragage à l'aide de pelles hydrauliques sur chenilles qui se déplaceraient sur un pont de glace. Ce dernier serait réalisé entre le 1^{er} et le 10 février et construit à l'aide de couches successives d'eau et de neige durcie, sur une épaisseur d'environ 600 mm. Les sédiments dragués seraient disposés sur un site en bordure de la route 132 qui pourrait recevoir la totalité des matériaux. Ce site serait ensuite converti en un stationnement.

Il est à noter que ce secteur possède la particularité d'être dans les limites du champ de tir du ministère de la Défense nationale, ce qui implique la présence possible d'obus encore actifs dans les sédiments. C'est ce ministère qui prendrait en charge les aspects concernant le repérage et l'enlèvement des obus dans le chenal Landroche. Les travaux de dragage du chenal ne pourraient commencer que lorsque ces activités seraient complétées.

Selon les estimations des promoteurs du projet, l'échéancier des travaux pourrait s'étendre sur une période de 45 jours, pour un coût estimé à 331 500 \$.

(Extrait du communiqué émis le 12 septembre 2007)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet

- les dimensions du chenal qui seront draguées, la profondeur des travaux et celle de l'eau à différents endroits du chenal ;

- la continuité des activités d'opération d'une pourvoirie pour la pêche blanche durant les travaux en période hivernale, incluant l'utilisation du chemin y donnant accès ;
- les répercussions de l'augmentation de la circulation liée au projet sur le Chemin de la Commune, l'entretien de cette route, son déneigement et l'établissement de la responsabilité civile si un accident survenait ;
- la pérennité du résultat des travaux de dragage générés par le projet ;
- le creusage des bassins afin d'accueillir les bateaux et l'élargissement des accès ;
- l'enlèvement des algues considérant leur nuisance lorsqu'elles se prennent dans les hélices des bateaux ;
- les coûts du projet et l'établissement d'une provision à utiliser pour éponger des dépassements de coûts pouvant survenir.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Municipalité de Baie-du-Febvre	298, route Marie-Victorin, Baie-du-Febvre

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
15 septembre 2007		<i>Le Courrier Sud</i>
17 septembre 2007	<i>Le Devoir</i>	
17 septembre 2007	<i>Le Nouvelliste</i>	
18 septembre 2007	<i>Le Soleil</i>	
6 octobre 2007		<i>Le Courrier Sud</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
12 septembre 2007 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Médias écrits et électroniques de la région du Centre-du-Québec	126	Site du BAPE
1 ^{er} octobre 2007 Rappel de la tenue de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région du Centre-du-Québec	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mardi 2 octobre 2007
Lieu	Sous-sol de l'église de Baie-du-Febvre, 30, rue de l'Église
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Louise Bourdages, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Annick Michaud, chargée de projet Yves Rochon, chargé de projet
Promoteur	Robert Demers, Procean Environnement inc. René Gervais, Consultant René Gervais inc. Christian Hart, Corporation de développement économique de Baie-du-Febvre Grégoire Ouellet, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Assistance	31 personnes
Durée	Environ 1 h 30

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long du mandat. L'information contenue dans le communiqué de presse diffusé le 12 septembre 2007 a été reprise entre autres par l'hebdomadaire *Le Courrier Sud*, le quotidien *Le Nouvelliste* ainsi que la station radiophonique CFDA-FM 101,9 de Victoriaville. Ces médias ont principalement fait ressortir la tenue de la séance d'information, la description du projet et ses impacts.

Québec, le 30 octobre 2007

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Louise Bourdages, conseillère en communication